BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mercredi 14 septembre 2022 – 09h00

PROCÉS VERBAL

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 18, nombre d'absents : 2, nombre de pouvoirs : 1

L'an deux-mille vingt-deux, le quatorze septembre à neuf heures, le bureau syndical, légalement convoqué le trente-et-un mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Valerie CHESNEL et Benoît RAULT.

Pouvoir : Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président énonce l'ordre du jour.

1. Attribution du marché amiante (vote)

Le Président donne la parole à Cédric Thomas pour présenter le marché « Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements en enrobé ».

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Te61 est, pour ce marché, coordonnateur du groupement de commandes dont le SDEC ENERGIE, le SDEM50 et le SDE76 sont membres.

L'analyse faite par les membres de la commission d'appel d'offres réunie en séance le 13 septembre 2022 est présentée. Du fait de ce groupement, ce marché a donc été alloti. Il est décomposé en 4 lots comme suit :

Lots	Membres	Maxi HT annuel par lot
1	SDEC Energie *(Syndicat d'Energie du Calvados)*	120 000 €
2	SDEM50 *(Syndicat d'énergie de la Manche)*	90 000 €
3	Te61 *(Territoire d'Énergie Orne)*	60 000 €
4	SDE76 *(Syndicat d'Énergie de la Seine-Maritime)*	90 000 €

Le 13 juillet dernier, huit sociétés ont déposé des offres dans les délais : CETEBAT (Caen 14), DEKRA Industrial SAS (Limoges 87), LCBTP (Noyal sur Vilaine 35), Chevalier Diag CM (Tessy Bocage 50), GINGER CEBTP (Saint Etienne du Rouvray 76), ADX Groupe (Château Gontier 53), CEED (Yvry sur Seine 94) et DOMOBAT EXPERTISE (Le Teil 07). Ci-après les analyses des offres de la commission d'appel d'offres du 13 septembre :

LOT 1 - SDEC14	Pondération	DOMOBAT EXPERTISES	Ginger CEBTP	CETEBAT	Dekrat	ADX Groupe	Chevalier Diag	LCBTP	CEED
1. Prix (70 %)	70	57,05	60,67	32,59	34,29	38,79	70,00	40,79	34,29
2. Valeur technique (30 %)	30								
- Pertinence de la méthodologie et présentation des rapports d'essai (15 pts)	15	2/5	3/5	2/5	4/5	4/5	4/5	3/5	2/5
Notation		6,00	9,00	6,00	12,00	12,00	12,00	9,00	6,00
- Sécurité des chantiers pour le carottage (15 pts)	15	4/5	3/5	3/5	3/5	4/5	2/5	3/5	2/5
Notation		12	9	9	9	12	6	9	6
TOTAL	100	75,05	78,67	47,59	55,29	62,79	88,00	58,79	46,29
CLASSEMENT		3	2	7	6	4	1	5	8

LOT 2 - SDEM50	Pondération	DOMOBAT EXPERTISES	Ginger CEBTP	CETEBAT	Dekrat	ADX Groupe	Chevalier Diag	LCBTP	CEED
1. Prix (70 %)	70	57,05	47,80	32,59	34,29	38,79	70,00	40,79	34,29
2. Valeur technique (30 %)	30								
- Pertinence de la méthodologie et présentation des rapports d'essai (15 pts)	15	2/5	3/5	2/5	4/5	4/5	4/5	3/5	2/5
Notation		6,00	9,00	6,00	12,00	12,00	12,00	9,00	6,00
- Sécurité des chantiers pour le carottage (15 pts)	15	4/5	3/5	3/5	3/5	4/5	2/5	3/5	2/5
Notation		12	9	9	9	12	6	9	6
TOTAL	100	75,05	65,80	47,59	55,29	62,79	88,00	58,79	46,29
CLASSEMENT		2	3	7	6	4	1	5	8

LOT 3 - Te61	Pondération	DOMOBAT EXPERTISES	Ginger CEBTP	CETEBAT	Dekrat	ADX Groupe	Chevalier Diag	LCBTP	CEED
1. Prix (70 %)	70	58,74	49,21	29,42	35,30	39,93	70,00	42,00	35,30
2. Valeur technique (30 %)	30								
- Pertinence de la méthodologie et présentation des rapports d'essai (15 pts)	15	2/5	3/5	2/5	4/5	4/5	4/5	3/5	2/5
Notation		6,00	9,00	6,00	12,00	12,00	12,00	9,00	6,00
- Sécurité des chantiers pour le carottage (15 pts)	15	4/5	3/5	3/5	3/5	4/5	2/5	3/5	2/5
Notation		12	9	9	9	12	6	9	6
TOTAL	100	76,74	67,21	44,42	56,30	63,93	88,00	60,00	47,30
CLASSEMENT		2	3	8	6	4	1	5	7

LOT 4 - SDE76	Pondération	DOMOBAT EXPERTISES	Ginger CEBTP	Dekrat	ADX Groupe	Chevalier Diag	LCBTP	CEED
1. Prix (70 %)	70	60,43	64,26	36,32	41,08	70,00	43,21	36,32
2. Valeur technique (30 %)	30							
- Pertinence de la méthodologie et présentation des rapports d'essai (15 pts)	15	2/5	3/5	4/5	4/5	4/5	3/5	2/5
Notation		6,00	9,00	12,00	12,00	12,00	9,00	6,00
- Sécurité des chantiers pour le carottage (15 pts)	15	4/5	3/5	3/5	4/5	2/5	3/5	2/5
Notation		12	9	9	12	6	9	6
TOTAL	100	78,43	82,26	57,32	65,08	88,00	61,21	48,32
CLASSEMENT		3	2	6	4	1	5	7

Après analyse du dossier technique, des délais de réalisation et de l'offre de prix fournis, l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation est l'offre de Chevalier Diag pour les quatre lots.

Les membres présents acceptent à l'unanimité de retenir Chevalier Diag pour les quatre lots.

2. Marché fourniture d'électricité

Monsieur le Président présente le marché subséquent n°2 de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité, déposé le 19 août 2022. Quatre fournisseurs d'énergie sont titulaires de l'accord-cadre : EDF SA, PLÜM ÉNERGIE, TOTAL ÉNERGIE et ENGIE.

Le 26 août 2022, seul EDF SA a déposé une offre pour un prix global, à consommation égale de 14 960 308,02 €. Pour information, en 2022, pour le même marché l'enveloppe budgétaire était de 8 352 529,624 €, ce qui représente une augmentation du prix de 80 %. Au regard de l'analyse des offres, les membres du bureau ont donné l'autorisation à Monsieur le Président d'attribuer ce marché à EDF SA.

Monsieur le Président profite de ce sujet pour faire le point sur le tarif des énergies.

Actuellement, les particuliers bénéficient du tarif régulé par le bouclier fiscal, jusqu'au 31 décembre, ainsi l'augmentation du coût de l'électricité est supportée par l'État. Seules les collectivités de moins de 10 salariés, élus compris, en bénéficient aussi.

Les collectivités vont supporter une hausse, donc le Président les invite à réaliser des économies en réduisant dans un premier temps leurs consommations (régulation de l'éclairage public, analyse des factures, mise en pause des chauffages des bâtiments inoccupés…)

Question de Mme Françoise Reig-Hamelin : avec l'augmentation de l'électricité, la TCCFE devrait augmenter aussi et donc les recettes du Te61 ?

Réponse du Président : la TCCFE est basée sur le nombre de kilowattheure et non sur le prix, ainsi, seules les recettes de la TVA (l'État) vont augmenter en fonction du prix de l'électricité.

3. Programme travaux urbains 2023

Cédric Thomas présente les études menées pour le programme de travaux urbains pour l'année 2023 :

Collectivités	Localisation	Montant retenu €TTC sans MOE
Alençon	Bd Colbert – étude/travaux	110 000,00
Alençon	Av G. Leclerc / Chemin Haut Éclair - étude	30 000,00
Bagnoles de l'Orne N	Bd Christophe tranche 2 T70	165 600,00
Bagnoles de l'Orne N	Bd Paul Chalvet – étude/travaux (article 8)	150 000,00
Argentan	Route de Crenne	152 400,00
Domfront en Poiraie	Rue de la Varende	198 000,00
St Germain du Corbéïs	Rue du Clos de la Coudre	75 000,00
St Germain du Corbéïs	Rue de la Diguetterie – coordination Enedis 2022-2023	110 000,00
St Georges des Groseillers	Rue de la Garenne	202 000,00
Tinchebray	Route de Vire – rue de Paris – Bd du Nord	200 000,00
La Lande Patry	RD924 - Aménagement	345 000,00
Flers	Rénovation urbaine – passereaux (Te61) École des oisillons (Enedis)	60 000,00
La Ferté Macé	Rue de la Barre (article 8)	162 000,00
TOTAL		1 960 000,00

Il est précisé que les études sans réalisation de travaux sont à la charge des collectivités.

Un courrier a été envoyé aux collectivités pour anticiper le programme de travaux des années à venir. Cédric Thomas ira à la rencontre de certaines d'entre elles afin d'affiner le programme. Monsieur le Président craint que les dossiers ne se raréfient dû à l'augmentation des prix.

Article 8 en cours d'élaboration (90% de fils nus) :

Commune	Adresse	N° DB22/	Montant TTC sans MOE	Montant travaux TTC +MOE
Putange le Lac (Commune déléguée Les Routours)	Les Rotouraux		120 000,00 €	**126 000,00 €**
Lonlay l'Abbaye	La Brousse	DB22/066732	167 000,00 €	**175 350,00 €**
Saint Fulgent des Ormes	Les Cours Gomées	DB22/046761	200 000,00 €	**210 000,00 €**
Igé	L'épine au loup		160 000,00 €	168 000,00 €
Tourouvre au Perche	Résidence du Parc (voir commune)		225 000,00 €	**236 250,00 €**
Bretoncelles	Rue Ste Victor (découpage 2022 Te61)		175 000,00 €	**183 750,00 €**
Saint Léonard des Parcs	Le Bourg (demande d'effacement)		120 000,00 €	126 000,00 €
Courtomer	Rue Fillatre (demande d'effacement)		110 000,00 €	115 500,00 €
Avoine	La Planche	DB22/072309	100 000,00 €	**105 000,00 €**
La Ferté Macé	Rue de la Barre		162 000,00 €	**170 100,00 €**
Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Chalvet		150 000,00 €	**157 500,00 €**
Alençon	Rue Louis Barillet – Boulevard Colbert		110 000,00 €	**115 500,00 €**
TOTAL			**1 799 000,00 €**	**1 888 950,00 €**

Ce programme prévisionnel prévoit la disparition de 6 km de fils nus pour l'année 2023. Pour information, 5,4 km ont été enlevés en 2022, sur 1 025 km restants sur le territoire Ornais.

Il est spécifié que les tableaux présentés sont des projets, ils seront affinés et validés en concertation avec Enedis avant le 31 octobre.

4. Avenant à la convention signée avec les entreprises à la suite de l'augmentation des prix

Monsieur le Président rappelle qu'en raison de la forte hausse des prix des matières premières le Te61 a rédigé une convention pour mettre en place une indemnité permettant de majorer le coefficient d'actualisation du TP12 qui n'est pas à la hauteur des évolutions financières, comme préconisé par le courrier du 30 mars du premier ministre et à la suite de la délibération du bureau syndical en date du 22 avril. En effet, en concertation avec les services de la préfecture et avec l'accord de la trésorerie, des conventions ont été signées par les sept entreprises partenaires.

Ces conventions d'une durée initiale de deux mois (mai-juin) ont permis d'ajouter quatre points supplémentaires à l'indice TP12 qui n'était pas représentatif de la hausse véritable des coûts (actualisation au trimestre). Le bureau a donné son accord lors de la réunion du 7 juin pour prolonger ce dispositif jusqu'à fin septembre.

Aujourd'hui, le contexte n'ayant pas évolué, il est proposé de reconduire cette convention jusqu'au 31 décembre 2022. Les membres du bureau donnent leur accord pour prolonger l'indemnité de 4 % de trois mois supplémentaires.

5. Transfert de compétences

Monsieur le Président donne lecture des communes ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : Ceton, Le Merlerault, Longny les Villages, Montilly sur Noireau et Tourouvre au Perche,
- Gaz : Chemilli et Saint Nicolas de Sommaire.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif et délibérés à l'assemblée générale du 14 septembre 2022.

De plus, Monsieur le Président invite les communes à transférer dès maintenant la compétence gaz en prévision de projets futurs. En cas d'implantation de méthaniseurs, le Te61 pourrait accompagner les collectivités pour les projets de raccordement.

6. Réflexion sur la tarification des bornes

D'après les données Enedis, Monsieur le Président observe l'accroissement des initiatives privées en matière d'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

Ensuite, il explique que la chambre régionale des comptes préconise de faire baisser le déficit de ces infrastructures afin de ne plus le faire supporter par les fonds publics. Il rappelle que le déficit 2022 est de 121 000 €. Ainsi il est proposé de revoir le budget des bornes du Te61, il donne la parole à Cédric Thomas.

Cédric Thomas rappelle que le 1er mars 2022, la tarification du service des IRVE a évolué. Il propose de réfléchir à une évolution afin d'anticiper la hausse du coût de l'énergie à venir.

En fin d'année, un bilan financier des transactions sera réalisé. A titre d'information, fin juillet 2022, 312 362 kWh ont été consommés contre 371 650 kWh sur la totalité de l'année 2021.

En premier lieu, il est proposé d'arrêter la mise à disposition du portail Wifi sur chaque borne, qui représente 460 € par borne et par an, soit 47 840 € au total pour une année.

Pour information, en moyenne, ont été relevés, 427 connexions par mois en moyenne en 2022 et 308 en 2021.

Les cinq sites les plus utilisés sont Trun, la médiathèque de l'Aigle, Bellême, Cour Blanche à Mortagne au Perche et Place Bonnet à Alençon.

Les membres du bureau acceptent que soit mis fin à ce service à compter du 1er janvier 2023.

De plus, selon les nouveaux tarifs du marché subséquent de fourniture d'électricité, il est proposé d'augmenter les prix pour l'année 2023.

Question de M. Frédéric Hardy : combien de bornes dénombre le département et est-il prévu d'en installer des supplémentaires sur les sites les plus utilisés ?

Réponse de M. le Président : le Te61 a développé ce service pour pallier le manque d'initiatives privées. Aujourd'hui, vu le déficit, il n'est pas prévu d'installer de nouvelles bornes, mais plutôt de laisser place aux entreprises privées.

Cédric Thomas ajoute que la mise en place du SDIRVE sur le territoire va permettre l'harmonisation des implantations de bornes entre le public et le privé.

7. Affaires et questions diverses

a. Décision de justice rendue par le tribunal de Nantes

Monsieur le Président rappelle qu'une procédure est en cours avec un agent titularisé en 2014, ayant démissionné en septembre 2018 à la suite d'une mise en disponibilité de 3 ans et arrêt maladie de 4 mois.

Cet agent a, par la suite, travaillé pour le centre de gestion de la Sarthe avant de quitter la fonction publique définitivement.

Le 3 septembre 2019 le tribunal demande que le Te61 indemnise l'agent au titre de l'allocation pour perte d'emploi pour n montant de 23 000 €.

Le 20 septembre 2019 une requête est envoyée au tribunal administratif demandant d'annuler la demande et le 23 mars 2021 le tribunal administratif de Caen confirme la demande le versement de l'indemnisation de la part du Te61. L'affaire est donc confiée à Maître Deniaud, pour faire appel de la décision.

Le 11 août 2022 la Cour d'appel de Nantes informe le Te61 que la requête est transmise au Conseil d'État, autorité compétente pour statuer. Cette procédure implique de mandater un nouvel avocat pour représenter le Te61 au Conseil d'État pour un montant de 3 600 €.

b. Commission du personnel

Monsieur le Président informe les membres du bureau qu'une commission du personnel se déroulera l'après-midi. Deux géomètres vont être reçus et une juriste.

En effet, un poste de topographe est à pourvoir dans le cadre de la mise en place du PCRS. Après avoir pris connaissance des prix des appels d'offres pour le contrôle du PCRS, il a été fait le choix de recruter afin de le

traiter en interne. Le géoréférencement après travaux pourra aussi être réalisé par les services du Te61, ce qui allège les factures aux entreprises.

De plus, un poste de juriste est à pourvoir depuis plusieurs mois. Tout d'abord le Te61 souhaitait mutualiser ce service avec un autre syndicat. Face aux difficultés de recrutement, la commission rencontrera un candidat pour un poste à temps plein au Te61.

Pour finir, le Président informe les membres du bureau de l'arrivée de Annaïg Haumont au poste de responsable du pôle transition énergétique à compter du 3 octobre 2022.

c. Date des prochaines réunions

La prochaine assemblée générale se déroulera le mercredi 14 septembre 2022 à 10h30.

Un planning prévisionnel a été établi pour les réunions jusqu'à la fin de l'année, il peut être modifié en fonction d'événements imprévus :

- Jeudi 13 octobre 2022 : Bureau 14h,
- Mardi 29 novembre 2022 : Bureau 9h30,
- Mardi 13 décembre 2022 : AG 9h30.

Fin de réunion : 10h15

Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Le Président
Philippe AUVRAY